

## Inscription à l'accueil de loisirs de juillet 2026

Madame, Monsieur,

**Un accueil de loisirs fonctionnera cet été à Rubrouck du lundi 6 au vendredi 31 juillet 2026.** La direction de l'accueil de loisirs sera assurée par Marie JANIEC.

L'accueil de loisirs est ouvert aux 4 – 14 ans nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 décembre 2022.

Il fonctionnera l'après-midi de **13h30 à 17h30**, du lundi au vendredi. L'inscription se fait à la semaine. **Un péricentre au matin est organisé. Il fait l'objet d'une inscription à part.**

Nous vous informons des **dates des séjours et des sorties** :

- **Veillée sous la tente** dans le jardin de l'école route de Broxeele
  - dans la nuit du **7 au 8 juillet** pour les **9-14 ans**
  - dans la nuit du **9 au 10 juillet** pour les **4-8 ans**
- **Le 9 juillet, grande journée des jeux gonflables à Rubrouck.**
- **Du 15 au 17 juillet, séjour au CENH de Wormhout :**
  - sous tente pour les **9-14 ans**
  - en chambrée pour les **7-8 ans**
- Pour les **4-6 ans**, une sortie à la journée est prévue le **16 juillet**.
- Pour **tous les enfants**, des sorties à la journée sont prévues les **21 et 28 juillet**. La sortie dans un parc d'attractions devrait avoir lieu le 28 juillet.
- Une sortie vélo est prévue pour les **9-14 ans** (date à définir).

**La fête du centre aura lieu le jeudi 23 juillet.**

**L'inscription doit être effectuée sur le portail famille pour le jeudi 12 juin au plus tard.**

Veuillez prendre connaissance du règlement intérieur avant l'inscription (disponible dans l'onglet « Mes documents » sur le Portail Famille).

Pour des raisons de locaux et d'organisation, l'effectif sera comptabilisé et limité par groupe.

**Le droit d'inscription est de 8 € par enfant. Il sera comptabilisé en fin de centre sur la facture totale et sera dû même si l'enfant ne vient pas.**

**La participation financière de la famille sera réclamée en août via la trésorerie d'Hazebrouck.** Son montant par semaine dépend du quotient familial. Ce dernier est consultable sur le site de la CAF, uniquement par le secrétaire de mairie, sauf opposition de votre part.

Quotient	0€ à 700€	701€ à 1 000€	+ de 1000 €
Tarif par semaine	11.00 €	13.00 €	15.00 €

Tout **repas** pris lors du séjour et de la veillée, midi ou soir, sera facturé **3.00 €**.

Pour toute question, demande de précision, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments dévoués.

Kevin NEFFE, adjoint au maire

Luc EVERAERE, maire